

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014







Édito du Président

Construire l'avenir, agir pour contenir l'impact de difficultés conjoncturelles, l'année 2014 aura été particulièrement illustrative de cette double mission que doit remplir l'AGPB.

Le contexte exceptionnellement défavorable de la récolte de céréales à paille et de sa mise en marché a remis en évidence comme rarement les risques de notre métier et combien, lorsqu'ils se concrétisent avec telle intensité, il faut être collectivement en état de faire adopter rapidement des mesures et plans d'actions appropriés.

2014 aura rappelé qu'il faut être solidement organisés pour construire l'avenir de notre secteur. Le dire, c'est à la fois faire référence à l'histoire de l'AGPB, ainsi que nous l'avons fait en célébrant son 90^{ème} anniversaire en juin dernier, et surtout c'est réaffirmer quelle énergie et quels moyens sont nécessaires pour améliorer l'acquis, pour se projeter plus loin, pour avancer sur de nouveaux territoires, pour venir à bout des conservatismes et autres antagonismes.

A cet égard, les dossiers sur lesquels nous avons eu à œuvrer l'année dernière ont été multiples. Il suffit d'évoquer pour l'appréhender les dernières mesures de mise en œuvre de la nouvelle PAC, la loi d'avenir de l'agriculture, le projet de loi sur la transition énergétique, les sujets relatifs aux bioénergies et aux produits biosourcés, la nécessité de faire évoluer les dispositifs de gestion des risques et, évidemment, les débats et tensions sur les questions environnementales, un vaste domaine où l'ambiance tourne de plus en plus à l'hystérie.

Gestion des difficultés de la conjoncture et construction de l'avenir, tout ce travail de l'AGPB en 2014 est relaté dans le présent rapport d'activités.

PHILIPPE PINTA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Pinta', written over a horizontal line.

Sommaire

ÉDITO DU PRÉSIDENT	3
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	5
DES REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS	6
UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE	8
ACTIVITÉS	
AMBITIEUX POUR LA FRANCE	9
CONFIANTS DANS L'INNOVATION	12
MOTIVÉS PAR L'EXIGENCE DE COMPÉTITIVITÉ	16
ENGAGÉS FACE AUX RISQUES CROISSANTS	19
FIERS DE NOS VALEURS	23
LES STATISTIQUES CÉRÉALIÈRES À LA LOUPE	27
CÉRÉALIERS, DES HOMMES POUR NOURRIR LES HOMMES	30

Faits marquants

JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> • 23 janvier 16^{ème} journée Filière Blé dur
FÉVRIER	<ul style="list-style-type: none"> • 19-20 février Sommet du Végétal de Nantes et assemblée générale de l'AGPB • 21 février États généraux de l'Agriculture • 22 février-3 mars : Salon International de l'Agriculture
MARS	<ul style="list-style-type: none"> • 25-26 mars Congrès FNSEA à Biarritz
AVRIL	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} avril Colloque France Export Céréales • 15 avril 16^{ème} Colloque Orges Brassicoles à Reims • 29 avril 10 ans d'Intercéréales
MAI	<ul style="list-style-type: none"> • 6 mai Conférence parlementaire Produire Plus, Produire Mieux Maison de la Chimie Paris • 22-25 mai Élections des 551 députés du parlement européen, dont 74 Français
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> • 16 juin : Événement Génération blé CNIT la Défense et Musée d'Orsay • Le gouvernement tente de limiter l'épandage des phytosanitaires, la mesure est repoussée • 25-26 juin Séminaire du groupe syndical => un plan d'actions pour Ambition Céréales 2030
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> • 24 juin : Annonce par Ségolène Royal de l'extension des zones vulnérables • 24 juillet : Annonce de l'extension des zones vulnérables en France
AOÛT	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte 2014 importante avec des qualités décevantes
SEPTEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • 4 Septembre : Condamnation de la France par la Cour de Justice de l'UE pour sa déclinaison de la Directive Nitrates • 29 septembre : Rencontre des producteurs céréaliers avec les nouveaux députés du Parlement européen
OCTOBRE	<ul style="list-style-type: none"> • Reculade du gouvernement sur le Barrage de Sivens dans le Tarn • 13 octobre : Publication au Journal officiel de la loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt • 22 octobre : 80 ans de l'A.G.P.M. à la Cité des Sciences et de l'Industrie
NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} novembre : Entrée en fonction de la nouvelle Commission Européenne sous la Présidence de Jean Claude Juncker • 5 novembre : Importante mobilisation syndicale nationale FNSEA • 18 novembre : Audition de l'AGPB par la mission d'information parlementaire sur la fiscalité agricole
DÉCEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> • 13 décembre : les revenus des céréaliers spécialisés au plus bas depuis 2009 • Discussion au Parlement de la loi de finances rectificative pour 2014 (Déduction pour aléas)

Représentants professionnels



ADMINISTRATEUR	RÉGION	DÉPT	RÉGION	
DAUGER Olivier		02	Picardie	
GLORIEUX Eric		02		
PINTA Philippe		02		
COTTART Joël		60		
DUPONT Thierry (stagiaire)		60		
HAQUIN Rémi		60		
GRISON Christophe		60		
DE VILLENEUVE Jacques		80		
VERMERSCH Luc		80		
JOSSERAND Thierry		01		Rhône Alpes
FAIVRE Claude		38	Nord Pas de Calais	
PEILLET Stéphane		69		
BOLLENGIER Denis		59		
HENNEBERT Francis		59		
HERNU Bertrand		59		
DEBUIRE Damien		62		
DESBUQUOIS Luc		62		
LANGLOIS-BERTHELOT J.P.		14		
CHOPIN Régis		27		Normandie
LEVESQUE Laurent		27		
PREVOST Jean-Pierre		61		
DUFOUR Thierry		76	Bretagne	
GALARDON Georges		22		
TESSIER Jean-Yves		35	Pays de Loire	
BELOUARD Bernard		49		
DUHAMEL Olivier		53		
LEROUX Gérard		72		
BLUTEAU Franck		85		
PORCHER Hugues		85		
HEUSELE Philippe		77		
MILARD Cyrille		77		
VANDEBUSSCHE François		77		Ile de France
GREFFIN Damien		91		
ISAMBERT Jean-François		91		
CRETEUR Michel		08	Champagne Ardennes	
FLOGNY Jean-Pierre		10		
ROUSSEAU Christian		10		
PIETREMENT Benoît		51		
PREVOTEAU François		51		
GRIFFON Pol		51		
MALINGRE Claude		52		
JACQUES François		54		
MENOUX Daniel		55		Lorraine
RISSE Claude		57		

RÉGION	DÉPT	ADMINISTRATEUR
Alsace	67	SCHNEIDER Christian
	68	RIMELIN Laurent
Franche Comté	39	CAMUSET Yves
Bourgogne	21	CHAMBRETTE Dominique
	21	DE LOISY Jacques
	21	DUBIEF-BECHET Philippe
	21	LENOIR Didier
	58	CONDAMINE Jean-Pierre
	71	GAY Rémi
	89	HENRIOT Etienne
	89	GENNERAT Jean-Luc
	18	BOUVAT-MARTIN Bruno
	18	BUTOUR François
Centre	28	BARRET François
	28	DOUBLIER Paul-Henri
	28	THIROUIN Eric
	28	VOYET Philippe
	36	GUERIN Vincent
	36	MALOU Claude
	37	ROBIN Jean-Claude
	41	LOISEAU Jean-François
	41	VERNON Patrick
	45	BENOIST Cédric
45	FERRIERE Benoît	
Poitou Charentes	17	BOURSIQUOT Frédéric (stagiaire)
	79	RENAUDEAU Jean-Marc
	86	LOURY Pierre
Aquitaine	24	ANDRIEUX Jean-Didier
	47	CALBO Christian
Midi Pyrénées	31	HALBEDEL Georges
	31	RENOUX Jean-François
	32	DE SCORAILLE Alain
	81	GUIDEZ Bernard
	82	NOYER Roland
Languedoc Roussillon	11	GLEIZES Jean-François
	30	PONTIER Michel
Provence Alpes Côte d'Azur	13	DE SAMBUCY Nicolas
	13	GROSSI Alain
Auvergne	03	DESGOUTTE Pierre
	03	VANNEAU Claude
	63	PAGESSE Pierre
	63	VIDAL Sébastien (stagiaire)

ADMINISTRATEURS
INVITÉS
REPRESENTANT
LES ORGANISATIONS
SUIVANTES

MAZEL Bertrand	Syndicat des Riziculteurs
MARRE Julien	Jeunes agriculteurs
PREVOST Jean-Jacques	Coop de France Métiers du grain
CALLEAU Jérôme	Groupe INVIVO
SIRET Jacques	FOP
PARAYRE Yvon	SORGHO
TERRAIN Christophe	AGPM

Les représentants de l'AGPB

Président

- PINTA Philippe

Président Honoraire

- DE BENOIST Henri

Vice Président :

- HAQUIN Rémi
- CHAMBRETTE Dominique

Secrétaire général :

- ISAMBERT Jean François

Trésorier

- BARRET François

Bureau

- PINTA Philippe
- HAQUIN Rémi
- CHAMBRETTE Dominique
- ISAMBERT Jean François
- BARRET François
- COTTART Joël
- GLEIZES Jean François
- LANGLOIS BERTHELOT Jean Pierre
- DAUGER Olivier
- DOUBLIER Paul-Henri
- THIROUIN Eric
- RENOUX Jean-François
- LOISEAU Jean-François
- PIETREMENT Benoît
- JACQUES François
- GRISON Christophe
- PAGESSE Pierre
- HEUSELE Philippe
- RENAUDEAU Jean-Marc
- VERMERSCH Luc
- PREVOST Jean-Jacques
- CALLEAU Jérôme
- PARAYRE Yvon
- TERRAIN Christophe

Une équipe à votre service

DREGE Pierre-Olivier

- **VINCENT Joséphine**
- **MOUCHTAQ-AHAMAD Sabira**

HURBAULT Pascal

TUBIANA Camille

BOUCHARDEAU Théo

JULLIEN Martine

FERENCZI Nicolas

- **AMARAL Yolande**

AUGUSTE Patrice

JOSSEAUX Jérôme

- **JOUHATE Carole**

DIRECTEUR GENERAL

podrege@agpb.fr
01 44 31 16 29

ASSISTANTE DE DIRECTION

jvincent@agpb.fr
01 44 31 16 97

SECRETAIRE

smouchtaqahamad@agpb.fr
01 44 31 16 82

RESPONSABLE COMMUNICATION

phurbault@agpb.fr
01 44 31 16 25

**RESPONSABLE JURIDIQUE
ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES**

ctubiana@agpb.fr
01 44 31 10 04

**RESPONSABLE JURIDIQUE
DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES**

tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07

INGENIEUR ÉCONOMISTE

mjullien@agpb.fr
01 44 31 16 15

RESPONSABLE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

nferenczi@agpb.fr
01 44 31 10 97

SECRETAIRE

yamaral@agpb.fr
01 44 31 16 60

RESPONSABLE SERVICE RELATIONS TERRAIN

pauguste@agpb.fr
01 44 31 10 05

CHARGE DE COMMUNICATION

jjosseaux@agpb.fr
01 44 31 10 39

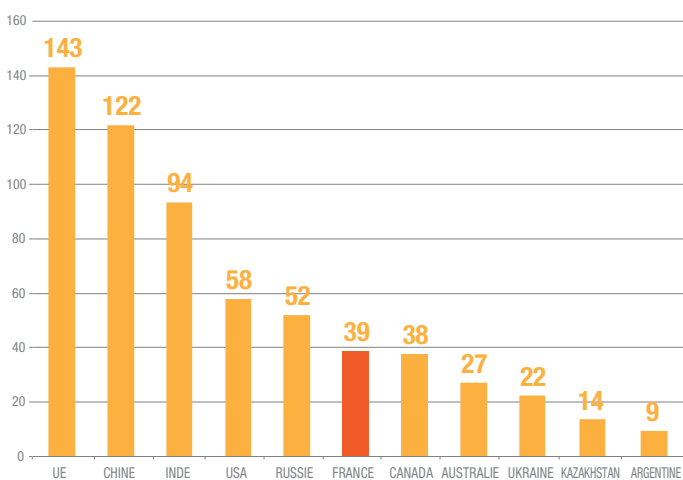
ASSISTANTE

cjohate@agpb.fr
01 44 31 10 77

Ambitieux pour la France

PRODUCTION MONDIALE DE BLÉS

exprimée en millions de tonnes – Campagne 2013-2014 Source CIC



717 MT

Production mondiale de blés

+ 10 md€

sur la balance commerciale française
en 2013 pour les céréales
et produits céréaliers

37.5 MT

production française de blé tendre
en 2014

Une année céréale mouvementée dans le monde

Depuis la moisson 2014, les marchés se sont fortement « détendus », du fait des bonnes récoltes annoncées notamment en blé tendre, dans la plupart des grands bassins mondiaux de production : Mer noire, Union européenne, Chine et Inde, Argentine, Australie... La production mondiale de blés s'établit à 717 MT, estimée par le Conseil international des céréales du 27 novembre 2014, un bilan alourdi par la perspective d'une récolte mondiale en maïs très importante à 982 MT.

Les stocks sont attendus en hausse à 193 MT au 30 juin 2015, (187MT en juin 2014), représentant 27% de la consommation annuelle, soit le plus haut niveau depuis 4 ans, notamment en raison de l'augmentation des stocks des pays exportateurs du G8 (UE, Australie, Canada, Argentine, CEI, USA), +7MT, qui s'établissent autour de 59MT, soit un tiers du stock mondial.

La consommation mondiale augmente du fait d'une augmentation importante des utilisations dans les principales utilisations : humaines : +8MT (+2%), animales : + 9MT (+7%) et industrielles.

La compétitivité des céréales françaises rebondit

Les exportations de blés des 8 principaux exportateurs diminuent de 3MT (-2%), le disponible à l'export des trois pays de la Mer Noire étant en baisse de l'ordre de 6%. Les exportations au départ de l'Amérique du Nord (USA + Canada) baissent de 7MT (48MT au lieu de 55).

Du fait des problèmes qualitatifs rencontrés en fin de cycle, les prévisions de vente des blés français vers pays tiers pour 2014-15, étaient pessimistes, alors que la campagne précédente avait permis des exportations pays tiers record, notamment pour le blé tendre (12.2MT contre 10MT en 2012/13).

Mais le travail considérable réalisé par les organismes de collecte et la parité €/€ en baisse, donnant un avantage compétitif important aux céréales françaises

sur le marché international, vont permettre au final de réaliser un volume d'exportations proche de 9MT. Les exportations vers l'Union Européenne augmentent d'1MT, pour atteindre près de 8MT.

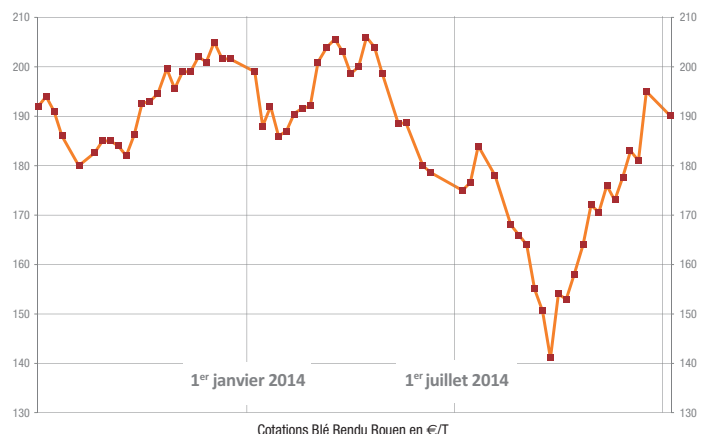
Depuis le début de la campagne, la Roumanie prend le leadership des exportations européennes vers les pays tiers avec 36% de part de marché, devant la France 28%, deuxième fournisseur du GASC (acheteur étatique en Egypte). Il faut noter également l'apparition de destinations très inhabituelles pour les blés français, comme les Etats Unis (qualité alimentation animale) et la Corée du Sud, à hauteur de 100.000T tout de même. Dans l'UE, la France tient son rang, notamment vers l'Espagne et les Pays-Bas.

Tous ces éléments ont largement orienté les prix de marché du blé tendre et des céréales à la baisse sur le début de la campagne 2014-2015. Ainsi, le prix de la tonne de blé tendre panifiable (Rendu Rouen) a atteint au plus bas le 25 septembre 141€/T ; elle valait près de 210€/t fin avril, soit 20% de baisse en 4 mois. A ce niveau de prix les coûts de revient de la plupart des producteurs français n'étaient pas couverts. Mais depuis, une vague de grand froid aux Etats-Unis, les inquiétudes climatiques et politiques en Russie (chute du rouble et blocage des exportations) ou en Ukraine, et les problèmes logistiques (fer et fluvial) américains ont permis d'inverser la tendance pour atteindre en janvier 2015 le seuil de 200€/T.

Collecte française 2014 : la qualité contrastée

La récolte 2014 restera sans nul doute dans les annales agricoles : les moissons ont pu s'effectuer dans de bonnes conditions pour une grande partie du pays notamment au sud de la Loire et dans l'ouest. mais, il n'en a pas été de même pour certaines régions du nord France. après la sécheresse du printemps pour certains, l'humidité et la fraîcheur rencontrées ensuite, les critères technologiques des céréales à paille ont été sérieusement pénalisés : ps, protéines, temps de chute d'hagberg (tch), germination, ainsi que moucheture et mitadinage sur le blé dur.

Le blé tendre, les orges de printemps, mais aussi le colza sont parmi les cultures les plus impactées. Dans les régions touchées, la proportion de blés avec un temps de chute de Hagberg < à 220 secondes est très importante, avec beaucoup de lots à très faibles niveaux. Les organismes stockeurs sont face à un défi d'ampleur pour cette campagne en termes de travail du grain, de commercialisation et de rémunération juste des producteurs.



« Blé dur : en route pour un plan de relance de la filière »

La production française de blé dur 2014 est estimée autour de 1,5 MT, soit une baisse très significative de plus de 300 000 tonnes par rapport à la récolte 2013 (-18%), et de 34% en deux ans. La production européenne suit la même dynamique, avec une baisse d'1 MT à 7,2MT.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse des surfaces de moins 15 % par rapport à 2013 et ce, sur l'ensemble des zones de production : Centre (-10 %), Ouest (-14 %), Sud-Ouest (-20 %), Sud-Est (-5 %). La sole française chute à 283 000 ha.

La qualité s'est dégradée du fait des pluies abondantes pendant la floraison et durant la moisson, rendant inapte à la production de pâtes une partie de la récolte.

Le Canada, 1er pays exportateur mondial de blé dur de qualité enregistre lui aussi une baisse importante, 1/3 de la récolte n'est pas au standard de qualité requis par les pastiers.

Toutes ces raisons ont abouti à une production mondiale elle-même en forte baisse de plus de 5 MT (-14%) et un disponible utilisable pour les fabricants de pâtes alimentaires inférieur de 20% aux besoins, entraînant une forte augmentation des prix mondiaux des blés durs de plus de 50% en quelques semaines.

Aussi, face à une telle situation, qui se dégrade depuis plusieurs années, l'AGPB et l'ensemble des acteurs de la filière ont décidé de travailler à l'élaboration d'un plan de relance de la filière blé dur.



Orges de brasserie : « la France a une carte à jouer »

Comme chaque année, la commission orges de brasserie de l'AGPB tente d'approcher un bilan orges de brasserie, sachant qu'il n'y a pas de cloison entre les qualités brassicoles et fourragères. Selon les experts, la production 2014 est estimée autour de 4MT : la moitié en orges d'hiver et l'autre moitié en printemps. De bons volumes d'exportation sont attendus pour 2014-2015 - 550 000 T en orges d'hiver et la moitié en orge de printemps - sont de nature à améliorer significativement le bilan orge en fin de campagne.

Tous les yeux sont tournés vers la Chine : sur 2014, selon France Export Céréales, le pays aura importé près de 5MT d'orges (brassicole et fourragère), l'augmentation de la consommation de bière entraînant une forte demande. Le travail effectué en Chine depuis plus de 10 ans pour faire connaître l'origine France permet ainsi à notre pays de se placer en 3^{ème} position des exportateurs d'orges sur cette destination.

Au niveau européen, la production d'orges de brasserie atteint 12 MT, soit 1MT de plus par rapport à la récolte précédente. A contrario, au niveau mondial, on constate une baisse importante des surfaces et de la production notamment chez les principaux producteurs : Canada, Argentine et Australie.

Le Colloque Orges Brassicoles, organisé par ARVALIS - Institut du végétal et ses partenaires : Malteurs de France, Brasseurs de France, France Export Céréales et l'AGPB s'est tenu à Reims le 15 avril 2014 et a réuni

pour sa 16^{ème} édition, 190 professionnels de la filière. Ce fut l'occasion d'échanges intenses, de bilans et de perspectives, plus particulièrement cette année sur le sujet qui interpelle toute la filière : « les protéines : un facteur climatique à maîtriser ».

Il s'agissait de faire un état des lieux et d'avancer des hypothèses explicatives de la baisse des teneurs en protéines en brasserie et en particulier des orges de printemps ; sachant que les cahiers des charges des malteurs et brasseurs en la matière imposent 9,5 à 11% pour les orges d'hiver et 10 à 11,5% pour les orges de printemps.

Les présentations et les échanges ont montré que le climat et la génétique ne semblaient pas directement incriminés, à la différence des pratiques de fertilisation azotée. La fertilisation doit gagner en efficacité notamment grâce aux outils de pilotage (OAD). Dans ses conclusions, Rémi HAQUIN, Président du comité filière Orges, est revenu sur la nécessité de développer les OAD, synonymes de modernité. Il a par ailleurs souhaité que la Commission devienne un vrai lieu de réflexion pour tous les acteurs de la filière.

Confiants dans l'innovation



La loi d'Avenir, une loi guidée par l'agro-écologie qui ne répond pas aux attentes des producteurs

A l'issue de 18 mois de discussion, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) a été publiée au Journal officiel le 13 octobre 2014. Cette loi, la 3^{ème} en 10 ans, est marquée par l'agro-écologie prônée par Stéphane Le Foll à travers la double performance économique et environnementale, devenue triple performance (sociale) au cours des navettes législatives. Elle est définie comme un mode de production biologique, qui combine performance économique, sociale, à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.

L'AGPB n'est pas opposée à l'agro-écologie. D'ailleurs, Comment y être opposés quand l'ambition de l'AGPB est de Produire plus, Produire mieux ? Cependant, l'ensemble de la politique agricole et leurs outils ne peuvent être du jour au lendemain réorientés vers l'agro-écologie.

Aussi, peu convaincue par le texte initial, qui s'attachait plus à développer des postures politiques, qu'à répondre aux attentes et aux besoins des agriculteurs, l'AGPB s'est attachée à mettre du pragmatisme dans certains dispositifs, et contrer les mesures qui risquaient de mettre à mal les grandes cultures. En ce sens, avec la FNSEA et Coop de France, l'AGPB a obtenu des avancées sur des dossiers spécifiques et importants pour l'exercice de la profession. Néanmoins, les doutes initiaux de l'AGPB n'ont pas été complètement levés. En effet, la perte de compétitivité de l'agriculture face à nos voisins européens relève, non pas d'une énième loi agricole, mais de lois de finances et de financements de la sécurité sociale ou de simplification. L'AGPB nourrit une autre ambition en faveur de la recherche et l'innovation, et l'affirmation de la dimension économique de l'agriculture.

Par ailleurs, cette loi présentait des risques sérieux pour les céréaliers, risques que l'AGPB par une action déterminée auprès des rapporteurs de la loi, du Gouvernement et des parlementaires, a réussi à contrer largement. Trois dispositions, particulièrement provocatrices, risquaient en effet de mettre à mal la profession : l'interdiction de l'utilisation des produits phyto-

+ 0.5 ql/ha/an

L'objectif de reprise de la croissance des rendements blé en France

200 000

agriculteurs formés au travers du Certiphyto

20% en 2020

l'objectif européen de part d'énergie renouvelable dans sa consommation finale.

sanitaires autour des habitations, le statut des inter-professions, et la vente directe de céréales au sein des Groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE).

Loi d'Avenir : la mesure de limitation des épandages phytosanitaires contenue

Au cours des débats sur la LAAF, une polémique est née sur la limitation de l'épandage de produits phytosanitaires à proximité des lieux d'habitation. Au gré des annonces de Stéphane Le Foll et Ségolène Royal, la profession a senti grandir un risque réel. La polémique a débuté en Gironde avec un viticulteur bio, qui avait pulvérisé du soufre par vent fort. Une institutrice et des enfants avaient été incommodés. Après de multiples rebondissements, un équilibre a finalement été trouvé. Mais, le monde agricole a dû batailler ferme pour obtenir ce résultat et éviter qu'un amendement relatif aux bâtiments d'habitation ne soit adopté.

La mobilisation syndicale agricole sans précédent du 24 juin, soutenue par l'AGPB et l'AGPM, et les actions concertées avec les autres OPA ont porté leur fruit puisqu'un amendement du Gouvernement a supprimé toute référence aux habitations. En contrepartie, la protection autour des écoles et des établissements médico-sociaux a été renforcée au travers de la mise en œuvre de mesures qui empêchent la propagation des produits, telles que buses anti dérives, haies ou dates et horaires de traitement.

Néanmoins, l'AGPB reste vigilante, d'une part, sur les décrets d'application futures de cette mesure concernant les notions de « proximité » et de « distance minimale adaptée » et d'autre part dans le cadre de l'examen prochain du projet de loi biodiversité, porté par Ségolène Royal. C'est en effet, cette dernière qui avait demandé au printemps dernier que l'utilisation de produits phytosanitaires à moins de 200 mètres des écoles soit interdite.

Vers un ecophyto plus pragmatique ?

Le Plan Ecophyto qui a été initié par le Grenelle de l'environnement en 2007 avait pour objectif de réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires en France **si possible**, tant en zone agricole qu'en zone non agricole. En 2014, Stéphane Le Foll, sans remettre en cause certaines avancées comme le Bulletin de santé du végétal ou les formations Certiphyto, a constaté l'échec du plan Ecophyto sur la réduction des usages. Il a donc confié à un député de Meurthe-et-Moselle, Dominique Potier, une mission parlementaire pour proposer des bases de réflexion dans la perspective d'un plan Ecophyto II. Celui-ci a remis au

Premier Ministre, le 23 décembre dernier, son rapport « Pesticides et agro-écologie : les champs des possibles ». Parmi les 68 actions proposées pour réduire de 50% d'ici 2025 l'utilisation des pesticides en France, l'expérimentation des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) et l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse ont engendré de nombreux débats au sein de la profession. L'AGPB a dénoncé les orientations du rapport fondées sur la réduction réglementaire des usages et l'augmentation de la fiscalité. Convaincue par la nécessité d'avancer en bonne intelligence, l'AGPB, avec ORAMA, a fait part de ses positions lors de son audition et de ses rencontres avec M. Potier notamment sur les CEPP et sur l'absolue nécessité de changer de paradigme en raisonnant sur la réduction d'impacts et non des usages.

“ CEPP : vers une expérimentation réaliste ? ”

La mise en place des CEPP a été recommandée et initiée par la mission relative à la fiscalité des produits phytosanitaires. Présentée par Hélène Pelosse en charge du dossier pour le Ministère des Finances, cet outil est privilégié par M. Potier pour encourager une réduction d'usage à l'horizon 2020. Transposé en partie de l'actuel dispositif certificat d'économie en énergie, les CEPP ont été introduits pour expérimentation dans la LAAF. Conscient que ce dispositif, bien que présentant des intérêts, ne satisfait pas dans sa configuration actuelle les producteurs, l'AGPB a présenté avec ORAMA et ARVALIS Institut du végétal, les évolutions du dossier, en faisant des propositions appuyées lors de ses auditions par la mission et M. Potier. L'AGPB a prôné une forte simplification du dispositif dans sa mise en œuvre et la reconnaissance des efforts déjà engagés par la profession.



Directives nitrates : un changement de paradigme est-il possible ?

La totalité de la profession agricole s'accorde à dire aujourd'hui que la déclinaison de la Directive Nitrates dans sa 5^{ème} version a atteint ses limites. Dans le même temps, la France, menacée depuis plusieurs années, est condamnée par la Cour de Justice Européenne (CJUE) pour mise en application insuffisante à la fois sur les zonages et les programmes d'actions. La coupe est pleine ! Il est temps de remettre à plat la Directive elle-même et son application française.

A la suite des Etats Généraux de l'Agriculture FNSEA du 21 février, un chantier expérimental a été mis en place pour explorer de nouvelles pistes d'application de la Directive Nitrates. Ce projet a pour principal dessein de formuler des propositions techniques viables et efficaces en privilégiant des objectifs de résultats plutôt que des objectifs de moyens. Un groupe de travail transversal réunissant les OPA, les AS et les Instituts techniques et scientifiques, a été constitué pour mettre en place des fiches techniques. L'AGPB avec l'appui d'ARVALIS Institut du végétal a élaboré, entre autres, une fiche action intégrant le Programme Azur®.

Le projet « Nitrates Autrement » - en référence au leitmotiv de Stéphane Le Foll : « Produire Autrement » - a été favorablement accueilli par le Gouvernement et le Directeur général de la DG ENVI Karl Falkenberg à Bruxelles. Ce dernier s'est en effet déplacé dans la Marne en fin d'année à l'invitation de la profession. Il a confirmé sa volonté de retravailler dans la concertation et, c'est à noter, à raisonner davantage sur la réduction d'impact que la rédaction d'usage. Arvalis Institut du Végétal lui a présenté la Fiche Azur® et sa réponse fut simple : « BANCO ! ».

Fort de ces différents travaux, le groupe « Nitrates Autrement » formulera en 2015 ses propositions aux différents ministères et la DG ENVI, ce qui permettra de « challenger » la directive européenne sur les nitrates.

Filières non alimentaires : solutions d'avenir

L'année 2014 aura été marquée par des débats cruciaux pour les nouveaux débouchés : projet de loi sur la transition énergétique (PLTE) en France, orientations énergie climat de l'UE pour 2030. Mais des discussions sur la prise en compte des changements indirects d'affectation des sols pour l'utilisation des biocarburants (directive ILUC), le développement de l'E10, l'utilisation des cultures énergétiques pour le biogaz auront aussi été au cœur des préoccupations.

Bioéthanol de 1^{ère} génération : ne rien lâcher

L'AGPB, avec ses partenaires de filière, a communiqué sur son opposition à l'application de la taxe carbone aux bioénergies et a proposé un amendement en ce sens au projet de loi sur la transition énergétique (PLTE), pour la lecture au Sénat début 2015. Elle a demandé au Gouvernement d'y inscrire des objectifs clairs pour le bioéthanol de 1^{ère} génération après 2020. Elle a obtenu, à ce stade du débat, que les voitures flexfuels soient reconnues comme voitures propres.

Pour accélérer le développement du marché du super E10 (essence sans plomb 95 comportant 10% de biocarburants), l'AGPB a demandé dès l'été la création d'un avantage fiscal de 0.03 €/litre par rapport au SP95/98. La réaction trop tardive du Gouvernement n'a pas permis d'adopter cette mesure pleine de bon sens pour l'environnement et l'économie. L'AGPB maintiendra la pression en 2015. Elle soutient aussi la récupération de la TVA pour les voitures essence d'entreprise et l'homologation des kits d'adaptation des moteurs roulant au SP95.

Au niveau européen, l'AGPB a contribué au courrier commun franco-allemand FNSEA/DBV demandant à François Hollande de défendre un objectif d'énergies renouvelables dans les transports pour 2030 dans l'UE. Il a aussi permis de faire reconnaître la spécificité du secteur agricole dans les émissions de gaz à effet de serre.

Sur la directive ILUC, l'AGPB estime que l'accord politique du Conseil européen de juin définissant un plafond de 7% d'incorporation est un moindre mal et qu'il ne faut pas aller en deçà. Dans ce cadre, l'AGPB est intervenue auprès du rapporteur de la Commission Environnement et de la Présidence Lettone pour défendre un objectif d'incorporation spécifique pour le bioéthanol.

Méthanisation : éviter les entraves sur les cultures

La commission biomasse AGPB - AGPM a réaffirmé son soutien à l'utilisation des cultures énergétiques pour la production de biogaz. Les céréaliers ne doivent pas être exclus de cette activité. L'AGPB a communiqué sur le rôle incontournable des cultures énergétiques, que ce soit en culture dédiée ou en système de 3 cultures en 2 ans, pour atteindre les objectifs du gouvernement pour la méthanisation. L'AGPB a rencontré les cabinets ministériels, et des sénateurs, pour contrecarrer l'interdiction des cultures énergétiques obtenue par EELV à l'Assemblée Nationale dans le cadre du texte LTE. L'AGPB soutient une proposition d'amendement inter-OPA visant à supprimer cette interdiction.

La Commission biomasse, s'appuyant sur les études menées depuis 2 ans et la visite d'une installation de méthanisation 100% céréalière (en CIVE cultures intermédiaires à valeur énergétique) souhaite un renforcement des expérimentations d'ARVALIS - Institut du Végétal et de son expertise vis-à-vis des agriculteurs.

Biomasse, bioproduits : poursuivre l'effort

L'AGPB, avec le club bioplastiques dont elle est membre, prend acte avec intérêt de l'introduction dans le projet de LTE de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, mais regrette que cette mesure, demandée depuis longtemps, ne fasse pas encore assez de place aux solutions de substitution en bioplastiques. L'AGPB y travaille avec le Club Bioplastique afin de créer une véritable filière en France. L'AGPB a aussi obtenu dans le texte LTE des décisions stimulantes pour le développement des produits issus de la biomasse dans la construction et les achats publics.

Paille : « pour un véritable observatoire »

L'AGPB pilote depuis plusieurs années le Bureau Commun des Pailles et Fourrages (BCPF), l'interprofession française de la filière paille. Actuellement, dans les zones céréalières, une forte proportion des pailles est enfouie après la moisson, limitant les exportations de matières organiques et fertilisantes. Nombre d'agriculteurs aujourd'hui souhaiteraient tirer davantage parti de leur production de paille non valorisée économiquement. D'autres débouchés existent tels que l'élevage, les champignonnières, la fabrication de biomatériaux ou de biocombustibles.

Le gisement de paille techniquement récoltable en France est actuellement estimé autour de 20 MT, alors que les besoins nécessaires à l'élevage sont à un niveau proche de 14MT. C'est sans compter l'enfouissement des pailles nécessaire à la bonne fertilité des sols.

En 2014, afin d'améliorer la connaissance de la disponibilité réelle en paille dans les différentes régions françaises, le BCPF a souhaité lancer une étude sur le gisement de paille disponible, avec le soutien d'ARVALIS Institut du Végétal et d'INTERCEREALES. Deux ingénieurs stagiaires ont ainsi été recrutés pendant l'été, pour établir un référentiel fiable de mesure de la récolte de paille dans les régions du Grand Ouest, de la Beauce et de Champagne-Ardenne. L'objectif était d'abord de déterminer un taux de paille récoltable selon les différentes conditions pédoclimatiques et les systèmes d'exploitation. Ils ont ainsi réalisé des mesures sur le terrain ainsi qu'une synthèse des résultats permettant d'établir des ratios de récolte. Les résultats serviront à alimenter le modèle de simulation CARTOFA établi par ARVALIS - Institut du Végétal.

Les résultats très pertinents obtenus méritent cependant d'être consolidés par des travaux complémentaires réalisés dans d'autres régions. C'est pourquoi, lors de l'AG du BCPF en décembre, le Président Pol Griffon, administrateur de l'AGPB, a appuyé la décision de solliciter de nouveau Intercéréales pour reconduire un stage en 2015.



Motivés par l'exigence de compétitivité



Au-delà des politiques agricoles et environnementales, l'AGPB tient à être présente sur tous les leviers qui détermineront demain la présence sur les marchés de la production céréalière française, depuis la productivité des cultures jusqu'à leur valorisation, en passant par la gestion des risques et le fonctionnement des marchés.

Les intrants, clés de la productivité et des coûts

La disponibilité, l'usage et le coût des intrants agricoles déterminent en grande partie la productivité et la rentabilité des céréales. En matière de semences, 2014 aura vu, à notre regret, le rejet par le Parlement européen puis l'abandon par la nouvelle Commission européenne de sa proposition de nouveau règlement pour la mise en marché des semences et des plants. Tout en saluant le texte qui maintenait les obligations d'inscription des variétés sur la base de critères harmonisés et de certification des semences de céréales, l'AGPB avait exprimé ses préoccupations sur les dérogations sur les matériels hétérogènes, les mélanges, et les variétés traditionnelles et de conservation.

En France, l'AGPB a œuvré, en particulier au sein du GNIS, du CTPS et d'Intercéréales, pour qu'une sélection variétale active puisse continuer à se développer. Il s'agit dans ce domaine de rendre possible le Produire plus et Produire mieux, en continuant à améliorer les rendements, la résistance aux maladies et aux facteurs abiotiques. Mais aussi, et c'est nouveau, augmenter la teneur en protéine des blés pour répondre aux besoins des différents débouchés tout en améliorant l'efficacité de l'azote.

Le début de campagne 2014-2015 a vu l'extension de l'accord interprofessionnel sur les obtentions végétales du blé tendre à l'ensemble des espèces de céréales à paille. Le FSOV, qui finance la recherche à partir de la cotisation qui résulte de cet accord, sera de ce fait également ouvert à l'ensemble des espèces concernées.

Les engrais sont un autre sujet de préoccupation, aussi pour le fonctionnement de leur marché que pour la réglementation de leur utilisation. A l'occasion de la reconduction de la procédure antidumping sur l'ammo-

+3 MT

de capacité de stockage en France
en 2013 vs 2011

24 personnes

le nombre de personnes nourries
par un hectare de céréales françaises.

11.1%

le taux de protéines moyen des blés
français en 2014

nitrate d'origine russe, et compte tenu de la dissymétrie existant entre un marché des engrais protégé et un marché des céréales mondialisé, la Commission européenne s'est engagée auprès de plusieurs organisations agricoles européennes, dont l'AGPB, à ouvrir rapidement le dossier des droits de douanes européens à l'importation des engrais.

Mieux valoriser les céréales par la qualité, la logistique et le bon fonctionnement des marchés

La collecte française de blé tendre en 2014, outre les faiblesses qualitatives déjà citées se traduit une fois de plus par un effritement de la teneur en protéines des blés tendres, avec une moyenne de 11,1%.



Un accord interprofessionnel introduisant la protéine dans les contrats commerciaux a été signé le 3 décembre 2013, au cours de l'Assemblée générale d'Intercéréales. Cet accord a été étendu le 7 juin 2014 par arrêté du Ministre de l'Agriculture. Il est donc d'application obligatoire à partir de la récolte 2014. Quant aux autres volets du Plan protéines, ils ont fait l'objet au cours de l'année d'une activité intense concernant la fertilisation comme les semences: réunions filière en février, colloque du GNIS le 10 avril, conférence nationale le 13 mai organisée par ARVALIS - Institut du végétal, conférence de presse le 16 décembre.

Le 23 octobre 2014, Euronext modifiait les critères de qualité attachés au sous-jacent de son contrat blé meunier, en cas de livraison physique à échéance, par l'introduction d'une teneur en protéine minimale de 11% et d'un temps de chute de Hagberg de 220 secondes. Dans le cadre de FranceAgriMer, l'AGPB a saisi cette opportunité pour susciter et participer à une

“ Plan protéines ”

L'année 2013 avait vu le lancement par la filière française, à l'initiative de l'AGPB, d'un Plan protéines des blés. Ce plan comporte un volet génétique (orientation de la recherche semencière vers une plus grande efficacité de l'azote), un volet agronomique (utilisation généralisée d'OAD de fertilisation azotée), et un volet commercial, permettant de mieux valoriser la protéine en l'introduisant systématiquement dans tous les contrats.

réflexion sur la classification du blé tendre français, avec l'objectif de construire une grille qui soit utilisée à la fois dans les cotations sur le marché physique, dans les contrats commerciaux, et pour la caractérisation des récoltes annuelles. Ce travail est bien avancé, et il devrait déboucher en 2015 sur le lancement d'une nouvelle classification approuvée par l'ensemble de la filière.

Au cours de l'année, l'AGPB a contribué à l'animation du Plan silos, lancé en 2011 à son initiative par la filière céréalière française avec un objectif de construction de 5 MT de capacité de stockage nouvelles dont 2,5 MT à court terme. Après l'assouplissement en 2012 de la réglementation ICPE et la parution en 2013 d'une circulaire ministérielle sur l'urbanisme, l'objectif de 5 MT n'est atteint qu'à 50% et il est indispensable de lever le frein principal au développement de nouvelles capacités, en permettant la construction de silos en zone agricole. Il a été demandé aux Ministères de l'Agriculture et de l'environnement la mise en place rapide des textes nécessaires à destination des services instructeurs pour la mise en application de la nouvelle Loi ALUR.

L'AGPB a aussi apporté sa contribution à l'analyse de la volatilité des marchés des grains et des outils permettant aux producteurs de s'adapter : modes de commercialisation auprès des organismes stockeurs et instruments de couverture, assurance agricole, comptes d'épargne d'auto-assurance. Ainsi a-t-elle activement participé à la conférence internationale organisée le 27 mars à Madrid dans le cadre du projet ULYSSES de la Commission européenne.

Le statut des interprofessions menacé par la loi d'avenir

La France avait l'obligation de se mettre en conformité avec les obligations énoncées par l'OCM unique s'agissant de la représentativité des interprofessions. Seulement, au lieu de se contenir à une simple mise en conformité, la LAAAF, dans sa version initiale, avait

l'objectif d'aller plus loin en introduisant des critères politiques pour démontrer la représentativité des interprofessions là où il n'y a lieu de raisonner qu'en termes économiques.

Le Gouvernement cherchait, ainsi, à imposer aux interprofessions une solution unique. L'AGPB, en lien avec Intercéréales, fort de ses nombreux contacts et échanges est parvenue à faire entendre au Gouvernement et aux parlementaires que si le dispositif n'évoluait pas, on se dirigeait vers un blocage total du fonctionnement des interprofessions. L'AGPB a proposé tout au long du processus législatif une palette de solutions juridiques afin de parvenir à un compromis. Aussi, les résultats des élections aux Chambres d'agriculture ne seront plus la seule option pour démontrer la représentativité d'une interprofession. Cette évolution réduit clairement le risque de paralysie dans la gouvernance. Cependant, il faudra être vigilant sur la mise en application par les pouvoirs publics, les textes pouvant parfois donner lieu à interprétation.

La vente directe de céréales, une disposition supprimée dans la loi d'avenir

Dans le texte initial de la LAAAF, le Gouvernement avait prévu la vente directe de céréales au sein des groupes d'intérêt économique et économique (GIEE) sans passer par un organisme stockeur. Cette disposition définitivement supprimée a été un vrai point d'achoppement entre les députés et les sénateurs. Les députés ont largement œuvré pour la suppression de cette mesure, reprenant à leur compte les arguments de l'AGPB, selon lesquels il serait dangereux de remettre en question une organisation qui «mise en place par le Front populaire» a fait la preuve de son efficacité pour structurer la collecte. Ils ont en outre défendu le fait que l'obligation de commercialiser les céréales via un collecteur déclaré auprès de FranceAgriMer répond à des objectifs de transparence des marchés, de maîtrise de la qualité sanitaire, de garantie de la loyauté des transactions et de financement des outils interprofessionnels.



Engagés face aux risques croissants



La PAC, une mise en œuvre française aux conséquences brutales

Après l'accord européen du 26 juin 2013 sur la réforme de la PAC, la parution de juin à septembre 2013 des règlements délégués de la Commission, puis l'annonce du 2 octobre à Cournon de François Hollande des principales orientations pour la mise en œuvre française de la nouvelle PAC, l'année 2014 a été celle des derniers arbitrages et des décisions « techniques » au niveau national.

Le gouvernement français évalue à 1 milliard d'euros à terme le transfert réalisé en conséquence de ses choix pour la réforme, principalement en direction de l'élevage herbivore, et au détriment des grandes cultures: une prime redistributive de 5% en 2015 et 10 % en 2016, avec une évaluation en 2017 et un objectif de 20 % en 2018 ; des paiements couplés au niveau maximal possible (15%) et affectés en quasi-totalité à l'élevage de ruminants ; un transfert de 3,3 % du 1^{er} pilier au bénéfice du 2^{ème} (développement rural) ; et enfin une convergence partielle des paiements de base et des paiements verts à 70 % en 2019.

3000 €/an

de revenu par actif en céréales et oléoprotéagineux en 2014 après cotisations sociales

24%

de subsidiarité française contre 70% permise par la subsidiarité européenne

100 €/ha en 2020

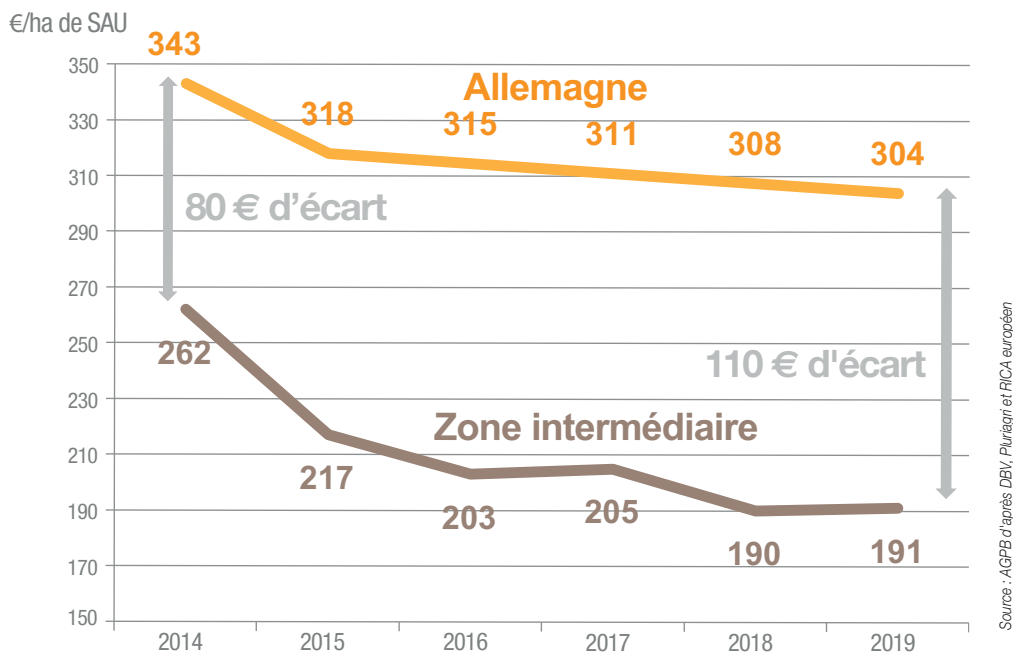
distorsion de concurrence entre une exploitation céréalière de Bourgogne et son homologue de Saxe Anhalt en Allemagne

Simuler, alerter, mobiliser sur la PAC

Au cours de l'année 2014, et au fur et à mesure qu'étaient connues les décisions des autres Etats européens, l'AGPB s'est attachée à évaluer les conséquences des choix nationaux sur les paiements directs des producteurs de grandes cultures. Ainsi, la nouvelle subsidiarité aboutit à des niveaux de transfert très différents entre pays. La France a choisi le niveau de prélèvements facultatifs le plus élevé d'Europe : de 24% à 39% du 1^{er} pilier, selon la prime redistributive (5% ou 20%), soit environ trois fois le niveau anglais ou allemand.

Le différentiel de 80 €/ha entre les moyennes au détriment des céréaliculteurs français, sera accentué pour les régions à faible potentiel où certains producteurs subiront une pénalité qui dépassera les 110 €/ha. Cette différence équivaut à une distorsion de concurrence d'environ 15 €/tonne de blé.

L'AGPB a porté au niveau européen le débat sur l'unicité de la PAC et la compétitivité des exploitations, en



> AIDES PAC / HA DE SAU ENTRE UN CÉRÉALIER DE ZONE INTERMEDIAIRE ET UN CÉRÉALIER ALLEMAND DE 250 HA.

particulier à travers le COPA, par des contacts avec la Commission européenne, et en rencontrant à plusieurs reprises les nouveaux élus du Parlement européen. Le Président Philippe Pinta les a ainsi interpellé le 3 décembre sur les risques majeurs liés aux distorsions de concurrence intra-européennes sur les aides directes.

Limiter les dégâts des derniers arbitrages de la PAC

Tout au long de l'année, l'AGPB s'est efforcée d'influer positivement sur les dernières décisions des autorités françaises pour la PAC à compter de 2015, principalement consacrées au verdissement et à la conditionnalité. La tâche s'est avérée ardue, compte tenu de la dégradation de la « concertation » imposée par le ministère excluant le dialogue direct avec les premiers concernés, obligeant trop souvent l'AGPB à s'exprimer par lettres, communiqués et à travers la presse.

La réactivité et l'expertise liée à une intense collaboration avec les spécialistes grandes cultures des FDSEA ont permis d'attirer l'attention et d'obtenir satisfaction sur plusieurs aspects essentiels de la mise en œuvre du verdissement et de la conditionnalité. Sur les Surfaces d'intérêt écologique (SIE) : ont été obtenus l'absence de restriction des éléments européens ni de leurs coefficients, une largeur minimale d'un mètre des bandes le long des bois, la possibilité maximale de recours à la modalité culture intermédiaire. De même,

sur la conditionnalité, les éléments linéaires ne seront pas protégés, à l'exception des haies. Mais l'AGPB continue, avec l'appui de la FNSEA, à s'opposer à certains projets franco français de conditionnalité comme la sanctuarisation des haies et les limitations au travail du sol.

Regagner de la compétitivité pour compenser une PAC pénalisante

Au cours du second semestre, l'AGPB s'est attachée à compenser les pertes de compétitivité infligées aux producteurs de grains par la mise en œuvre française de la PAC. Dès le mois d'août, sur la lancée des travaux menés en 2013 dans le cadre de FranceAgriMer sur la stratégie de la filière, l'AGPB a activement participé à l'élaboration d'un Plan d'action national 2015/2017 pour la filière céréalière. Par ailleurs, à l'issue de la récolte de 2014, le Président de l'AGPB a, dès le mois de septembre, présenté au Ministre de l'agriculture un Plan de compétitivité céréales. Devant l'urgence de certaines situations économiques, l'AGPB a demandé entre autres la mise en place d'un comité de suivi de la campagne, l'avance de trésorerie des paiements PAC au 15 octobre, mais aussi et surtout la prise en considération des propositions et travaux que l'AGPB a rassemblés dans ces « 12 Défis pour Produire plus Produire mieux » : l'amélioration de la Déduction pour aléas (DPA), le développement de l'assurance récolte en grandes cultures et la mise en place d'une Mesure agro-environnementale et

climatique (MAEC), ciblée sur les producteurs de grains des zones à faible potentiel.

Une maec adaptée pour les zones intermédiaires

Les exploitations céréalières des zones à moindre potentiel dites intermédiaires vont, en effet, payer un lourd tribut aux décisions françaises sur la PAC. Déjà dotées d'aides inférieures à la moyenne nationale du fait de leur potentiel moins élevé, elles auraient pu s'attendre à une amélioration de leur situation avec la convergence nationale. Bien au contraire, l'importance des prélèvements pour les soutiens couplés, pour doter les 52 premiers hectares va les conduire rapidement à des soutiens inférieurs à 200 €/ha. L'AGPB a défendu une aide spécifique conséquente sur le 2^{ème} pilier (74 €/ha) à partir de l'aménagement des MAEC grandes cultures pour ces zones. Il s'agissait de limiter les risques de restructuration de ces exploitations et la simplification trop importante de leurs assolements, facteur de vulnérabilité croissante face à la volatilité des cours. L'AGPB a défendu un cahier des charges adapté qui ne conduise pas ces exploitations à des baisses de production. L'AGPB continue pour 2015 à négocier pour que les références en matière d'IFT soient représentatives des pratiques moyennes, afin que cette MAEC soit plus accessible.

La gestion des risques au menu de ce début 2015

L'assurance récolte ou multirisques climatique concerne actuellement 32 % des surfaces en grandes cultures en plus des 40 % de surfaces assurées pour la grêle uniquement. L'année 2014 a été marquée par la volonté des pouvoirs publics de réformer l'assurance récolte pour l'ouvrir au plus grand nombre. L'AGPB s'est employée à éviter à la fois que cette assurance « coup dur » devienne obligatoire et qu'elle soit dégradée en termes de couverture du risque rendement pour les grandes cultures assurées.

La négociation se poursuivra en 2015 afin de conserver un outil adapté et efficace pour les producteurs, à un coût raisonnable. Pour cela, il faudra que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités en augmentant l'enveloppe de subvention pour le développement de cette assurance récolte. En effet, pour la seconde année, les subventions allouées sont insuffisantes et les remboursements d'une partie des primes au printemps seront encore limités par un stabilisateur budgétaire. Grâce à l'action des producteurs de grandes cultures, ce stabilisateur ne portera plus uniquement sur les seules grandes cultures comme en 2014 mais sur l'ensemble des productions assurées.

“ La DPA, véritable outil de gestion pluriannuelle des exploitations ”

Mécanisme d'auto-assurance, la DPA (déduction pour aléas) est un des leviers indispensables pour permettre aux entreprises agricoles d'avoir une gestion économique pluriannuelle. Aussi, l'AGPB est pleinement mobilisée pour faire comprendre et entendre aux pouvoirs publics qu'il est indispensable de simplifier et rendre plus accessible ce dispositif, actuellement peu utilisé.

Dans ce cadre, l'AGPB a non seulement organisé, tout au long de l'automne, plusieurs rencontres parlementaires et transmis des argumentaires aux intéressés mais son Président et son Secrétaire général ont également été auditionnés le 18 novembre par la mission d'information parlementaire sur la fiscalité agricole chargée d'adapter le dispositif aux attentes des agriculteurs. Très attentifs aux revendications de l'AGPB, les parlementaires se sont appropriés certaines propositions et ont déposé les amendements dans le cadre de l'examen de la loi de finances rectificative pour 2014. Grâce à ces actions sans relâche en partenariat avec la FNSEA, la DPA a fait l'objet de deux aménagements significatifs : d'une part, la transparence économique pour les GAEC et les EARL dans la limite de 4 associés s'agissant du plafond annuel et pluriannuel et d'autre part, de la substitution du taux d'intérêt de retard (0.4% par mois, soit 4.8% par an sur 7 ans) par le taux d'intérêt légal pour le calcul de la majoration, en cas de réintégration pour non utilisation ou utilisation non conforme, des sommes déduites au titre de la déduction pour aléas à l'issue de la période de 7 ans.

Néanmoins, des efforts de simplification sont encore indispensables, l'AGPB poursuit avec force et détermination son action notamment sur la liberté de réintégration des sommes versées au titre de la DPA.

2014 : année électorale européenne

Du 22 au 25 mai, se sont tenues, en Europe, les élections au suffrage universel des 451 députés européens, dont 74 Français. Convaincu de l'importance de l'euro-parlement, l'AGPB s'est adressée avant les élections à l'ensemble des candidats français avec l'appui d'un dépliant de 4 pages, édité pour l'occasion, dans lequel Philippe Pinta présentait l'ambition « Produire plus et produire mieux » et les positions AGPB sur l'Europe : une politique agricole qui reste commune, une PAC consolidée par un budget résolument préservé, une harmonisation européenne, en particulier dans les domaines de l'environnement et de la conditionnalité, et enfin une politique agricole tournée vers l'innovation et la production.

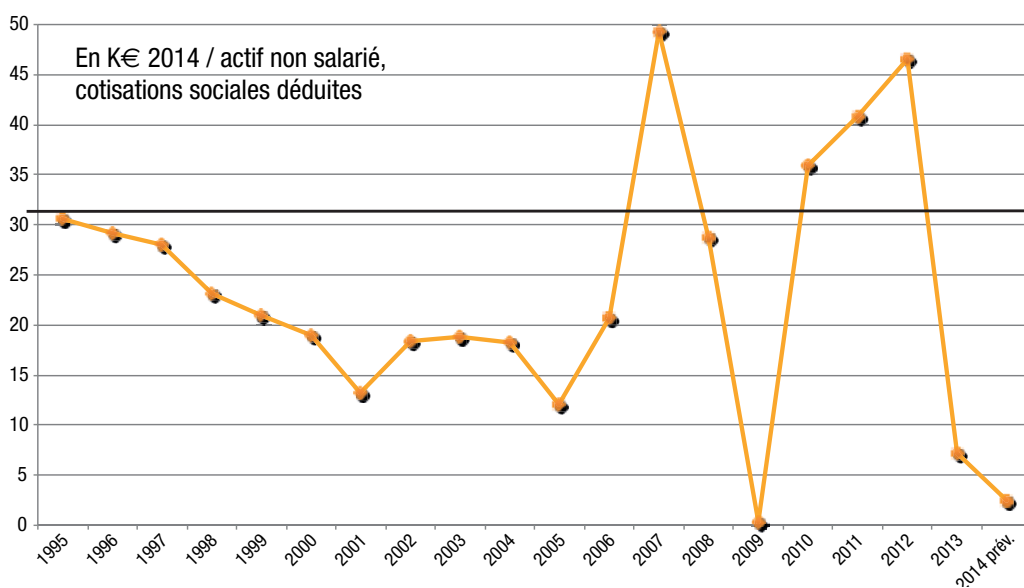
L'année a été également marquée par une réforme des instances de concertation entre la CE et les représentants de l'économie et de la société. Ainsi, dans le domaine agricole, les « Groupes » consultatifs ont été remplacés par des « Groupes de dialogue civil » (GDC) dans lesquels les acteurs économiques, en particulier les producteurs, voient leur place fortement réduite au profit d'associations de la société civile à la représentativité contestable. Décidée malgré tout à « jouer le jeu », l'AGPB a vu son rôle européen confirmé par l'élection de Jean-François Isambert, Secrétaire général AGPB, à la présidence du Groupe de dialogue civil Cultures arables.

Les revenus des céréaliers les plus bas de tous les secteurs en 2014.

Alors que la moisson s'annonçait comme record en terme de volume au début de l'été, les prix mondiaux des céréales ont entamé un repli de plus de 30€/T en quelques mois et les conditions climatiques ont compromis la qualité des céréales. Dans plusieurs départements français, les blés ont été valorisés au prix de blés fourragers en raison de temps de chute de Hagberg nettement dégradés, aggravant d'environ 30 €/T supplémentaires la valorisation de la récolte blé. Dans les zones sud, les blés durs ont subi également des réfections de prix en raison du mitadinage, en plus de la faible récolte. Les maïs ont subi l'engorgement du marché des céréales fourragères et connaissent des prix souvent inférieurs aux coûts de production. De plus, les charges restent élevées malgré une légère baisse liée au prix des engrais. Toutes les productions des zones plus diversifiées ont également connu des revers de conjoncture : baisse des prix des betteraves et pommes de terre, recul de la valorisation des oléagineux.

En conséquence, le revenu des céréaliers en 2014 s'inscrit au même niveau que le triste record de 2009, en dessous de tous les autres secteurs agricoles, confirmant la nécessité d'une gestion pluriannuelle des entreprises face à une telle volatilité des résultats.

LES REVENUS DES SPÉCIALISÉS CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX



D'après Agreste-CCAN décembre 2014 et RICA

Fiers de nos valeurs

Depuis la précédente Assemblée Générale, l'activité de l'AGPB dans le domaine de la communication a bien sûr été très liée aux initiatives qu'elle a prises, ainsi qu'aux réactions et positions qu'elle a exprimées. Les dernières mesures de mise en œuvre de la nouvelle PAC 2014-2020 ont donné matière à un certain nombre d'interpellations, alertes et éclairages par diffusion de communiqués et publication d'articles, notamment à propos de la mise en œuvre du verdissement et également en soutien aux producteurs de riz, victimes de la suppression de leurs soutiens couplés.

Plus marquées encore ont été la fréquence et l'intensité avec lesquelles l'AGPB a contesté via ses outils de communication la politique environnementale des Pouvoirs publics français en agriculture. L'irrationalité et la démagogie ont beaucoup sévi en effet dans ce domaine. La publication du 3^{ème} arrêté anti-MON 810 et de la loi anti-maïs OGM, les menaces sur l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations, la volonté d'empêcher les traitements avant le coucher du soleil en période de floraison et le durcissement de la réglementation française nitrates appelaient des réactions nécessairement fortes.

Au-delà de ce type de communication, qu'elle n'a jamais manqué d'accompagner de contrepropositions constructives quand se posaient des problèmes réels, l'AGPB a continué à conduire une communication d'initiative. Ainsi, n'a-t-elle cessé de répéter ses arguments en faveur de l'amélioration de la Déduction pour aléas (DPA) et de l'assurance-récolte dans les informations qu'elle a diffusé à la presse et au personnel politique. Lorsqu'elles se sont manifestées, les difficultés de la récolte 2014 et l'ampleur de leur impact sur le revenu sont venues étayer cette démarche de communication sur la gestion des risques. Elles ont également été invoquées pour sensibiliser journalistes et décideurs publics à la nécessité d'une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) spécifique pour les grandes cultures dans les zones intermédiaires.

De la même manière, il a été nécessaire de communiquer avec insistance sur la place que doivent avoir les cultures végétales dans le développement de la méthanisation sur les exploitations agricoles et de quelle manière nous le concevions opérationnellement. Il fallait persuader les Pouvoirs publics d'élargir, sous peine d'échec, l'approche trop centrée sur les déchets de l'élevage et de l'agro-alimentaire initialement donnée à leur Plan « Énergie, Méthanisation, Autonomie, Azote » (EMAA).

85 000 personnes ont reçu l'encart *Ambition Céréales 2030* avec une édition de la *France Agricole*.

1 100 personnes réunies au Musée d'Orsay pour l'événement *Génération Blé*

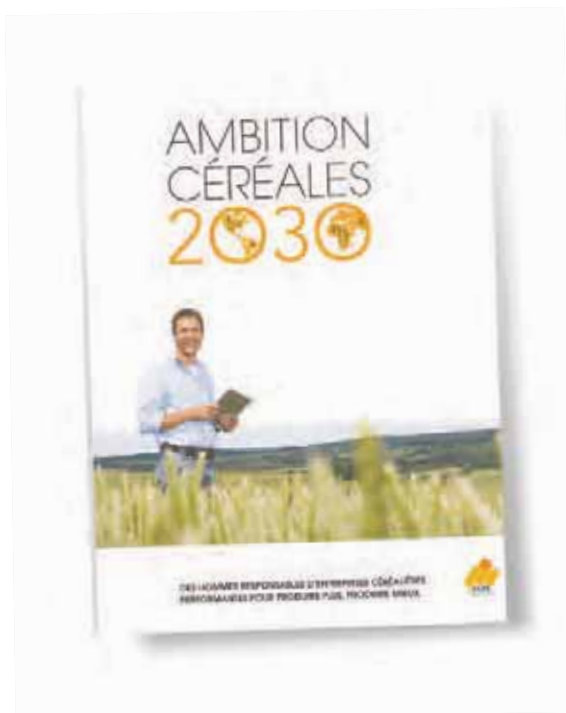
1 200 abonnés sur Twitter



Plus largement, la communication d'initiative de l'AGPB s'est illustrée en 2014 par l'articulation, autour du 90^{ème} anniversaire de notre syndicat, du colloque international « Génération Blé » et de l'édition de l'ouvrage « *Ambition Céréales 2030* » élaboré par un groupe de producteurs. Un dossier publi-rédactionnel a été adressé sitôt après avec le concours de la France Agricole à 82 500 exploitants, porteur de ce qui a été exprimé à « Génération Blé » et dans « *Ambition céréales 2030* » : la conviction que la France doit continuer à faire fructifier ses incomparables atouts céréaliers et la vision de la politique agricole, des comportements professionnels, des exploitations et des filières qui permettront d'y parvenir.

Gardons le cap de la production

Le Dossier de communication d'hiver 2014-2015 élaboré par les équipes de l'AGPB et de l'AGPM présente toute l'actualité et l'activité syndicale. Pour cette nouvelle édition, un titre s'imposait : « **GARDONS LE CAP DE LA PRODUCTION** ». L'AGPB et l'AGPM réaffirment haut et fort la nécessité de maintenir et d'encourager le Produire Plus Produire mieux. Ce document riche est mis à disposition de nos réseaux de correspondants pour animer les réunions d'hiver et autres assemblées, mais également présenté par l'équipe Relations Terrain AGPB tout au long de l'hiver. Nouveauté pour 2015, une mise à jour au printemps sera diffusée.



“ Ambition Céréales 2030, des hommes responsables d'entreprises céréalières performantes pour produire plus, produire mieux ”

L'ouvrage « AMBITION CEREALES 2030 » élaboré durant plusieurs mois par des représentants céréaliers élus au conseil d'administration de l'AGPB, a été présenté le 16 juin 2014. « Produire Plus Produire Mieux » s'exprime d'abord par la certitude que la France céréalière détient des atouts importants qu'elle doit valoriser. C'est une force économique sur tout le territoire en termes de valeur ajoutée et d'emplois. Alors que le monde a besoin de plus de céréales, la France doit renouer avec la croissance des rendements.

Pour répondre à ce défi, demain, les céréaliers misent sur la Bioperformance et sur des entreprises agricoles encore plus compétitives. Le producteur de céréales est un entrepreneur du XXI^{ème} siècle, fier de son métier, au cœur des préoccupations de la société et garant de la durabilité de son système d'exploitation.

Pour concrétiser son Ambition Céréales 2030, l'AGPB a formulé 12 Défis pour Produire Plus, Produire Mieux. Ces défis ont fait l'objet en 2014 d'un plan d'actions opérationnelles pour les prochains mois. D'ores et déjà, des groupes de travail se sont mis en place pour expertiser et formuler des propositions concrètes à destination de nos partenaires et des autorités publiques.

Événement Génération blé 90 ans d'innovation

Le 16 juin dernier restera sans nul doute un moment fort de la vie de l'AGPB. L'événement Génération Blé a rassemblé 1 100 invités de différents horizons : institutionnels, producteurs, politiques, syndicalistes, organismes stockeurs, fournisseurs... Au-delà de son 90^{ème} anniversaire, l'AGPB a souhaité, ce jour-là, réaffirmer les ambitions politiques des céréaliers français à travers leur leitmotiv « Produire Plus, Produire Mieux ».

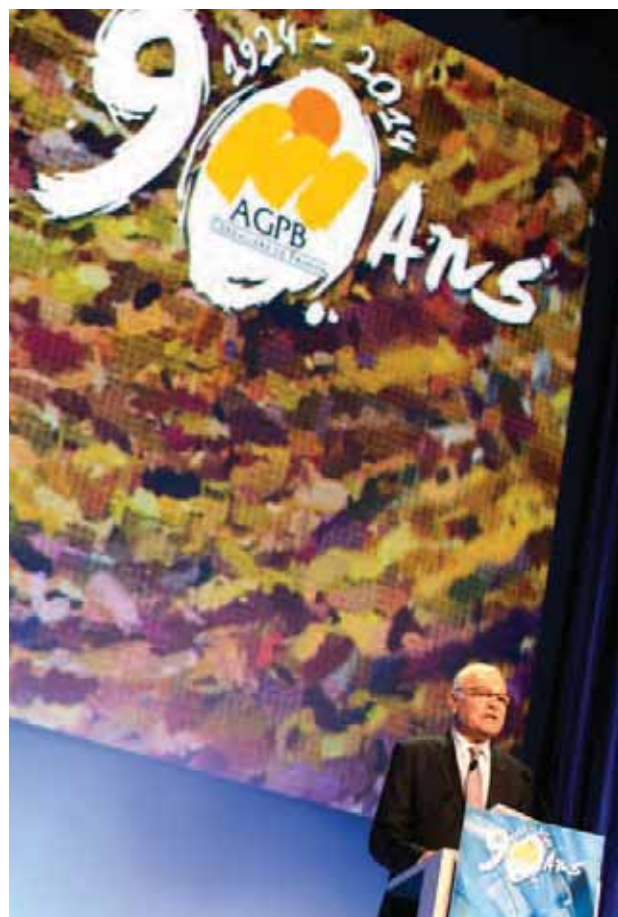
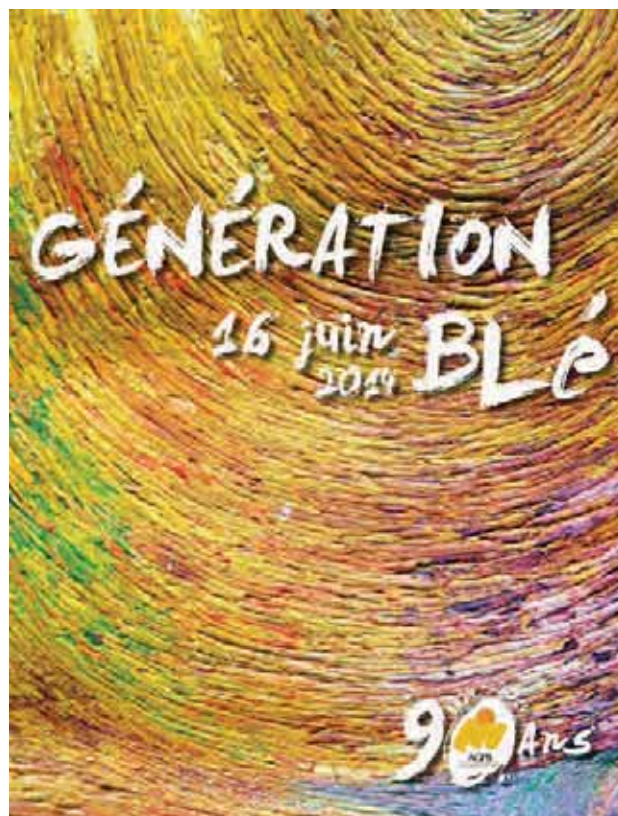
Moment solennel l'après-midi, avec les interventions de Pascal Lamy, et Hubert Védrine, qui ont donné de la hauteur et réaffirmer les grands enjeux de demain et les défis auxquels les céréaliers d'aujourd'hui sont confrontés.

Moment technique également avec deux tables rondes :

- « Le blé, un atout stratégique pour la France »
Face aux enjeux démographiques, alimentaires, énergétiques, les grandes cultures françaises peuvent contribuer aux équilibres mondiaux.
- « L'innovation au cœur de la bioperformance »,
Génétique, pratiques agronomiques, agriculture de précision, nouvelles technologies de l'information, machinisme ... L'innovation permettra de répondre aux défis de la production.

Au Musée d'Orsay, dans la magnifique nef de l'ancienne gare, Philippe Pinta a remis au Ministre de l'Agriculture le livre blanc « Ambition Céréales 2030 » et les 12 défis que les céréaliers entendent relever pour Produire Plus Produire mieux à l'horizon 2030.

Résolument tournée vers l'avenir, l'AGPB, au travers de cette formidable journée, a exposé sa vision de l'agriculture de demain en définissant un véritable projet politique à moyen et long terme. Avec ses équipes professionnelles et administratives, l'AGPB est entrée dans une nouvelle dynamique pour valoriser l'acte de production et répondre aux défis de demain.



L'AGPB innove au Salon International de l'Agriculture 2014

En 2014, l'AGPB, en lien avec Passion Céréales, a innové avec la mise en place de la « Terrasse des Céréales », espace privatisé et privilégié qui a permis, tout au long de la semaine, non seulement d'organiser des déjeuners à thèmes mais aussi d'accueillir un certain nombre de personnalités politiques, telles que Dacian Ciolos, Commissaire européen à l'agriculture, François Fillon, Jean-Marc Ayrault, Nicole Bricq, Fleur Pellerin, Dominique Bussereau...) venues seules ou en délégation.

Lors de ces nombreuses rencontres, l'apport de la céréaliculture à l'économie française et les grands enjeux auxquels les céréaliers sont confrontés ont été exposés aux personnalités de tous bords politiques confondus. Les enjeux ont été posés, les décideurs ont écouté.

Les conférences parlementaires, une nécessité pour transmettre nos messages

Le 6 mai dernier, Rémi Haquin est intervenu, au nom de l'AGPB, à la conférence parlementaire qui avait pour thème : « Quel renouvellement législatif et réglementaire pour que la filière agricole contribue pleinement au redressement productif de la France ? » Ce fut l'occasion pour l'AGPB de réaffirmer sa vision devant un public composé de députés, sénateurs, élus régionaux, journalistes, organisations professionnelles agricoles...

Aussi, dans le cadre de la table ronde à laquelle il participait, intitulée « Quels leviers pour une agriculture compétitive », Rémi Haquin a concentré son allocution sur la nécessité de : « Produire plus, Produire mieux ».



🐦 TWITTER CAP 1000

L'AGPB doit être présente là où le débat public se déroule. Et c'est sur Twitter aujourd'hui qu'il se fait. Parmi tous les réseaux sociaux aujourd'hui développés, Twitter est celui où il faut être. Avec 7 millions de visiteurs uniques en France, Twitter est très utilisé par les leaders d'opinion et les journalistes. L'AGPB y est présente depuis 2 ans avec le compte **@AGPB_cerealiers**, comptabilisant aujourd'hui 1200 abonnés qui eux-mêmes relaient l'information que l'AGPB met à disposition. Outil viral par excellence, le compte AGPB a été également très utilisé lors des 90 ans avec l'organisation d'un #LT ou Live Tweet, qui a permis de relayer en direct, les informations et débats du colloque. Un outil de plus donc pour mettre en lumière les activités de l'AGPB.

“ Produire plus ”

pour :

- répondre au défi alimentaire mondial en quantité (export, alimentation animale, alimentation humaine, chimie végétale) : d'ici à 2030, le monde devra produire 700 millions de tonnes supplémentaires de céréales pour nourrir 8,5 milliards d'humains
- augmenter la compétitivité des producteurs.

“ Produire mieux ”

pour :

- Satisfaire la demande en qualité pour répondre à une exigence croissante de tous les débouchés intérieurs et extérieurs (en termes de taux de protéines des blés),
- Réduire l'impact environnemental des pratiques agricoles,
- Libérer l'innovation agricole en facilitant l'accès aux moyens de production (fertilisants, produits de santé végétale, semences, eau, techniques).

Les statistiques céréalières à la loupe

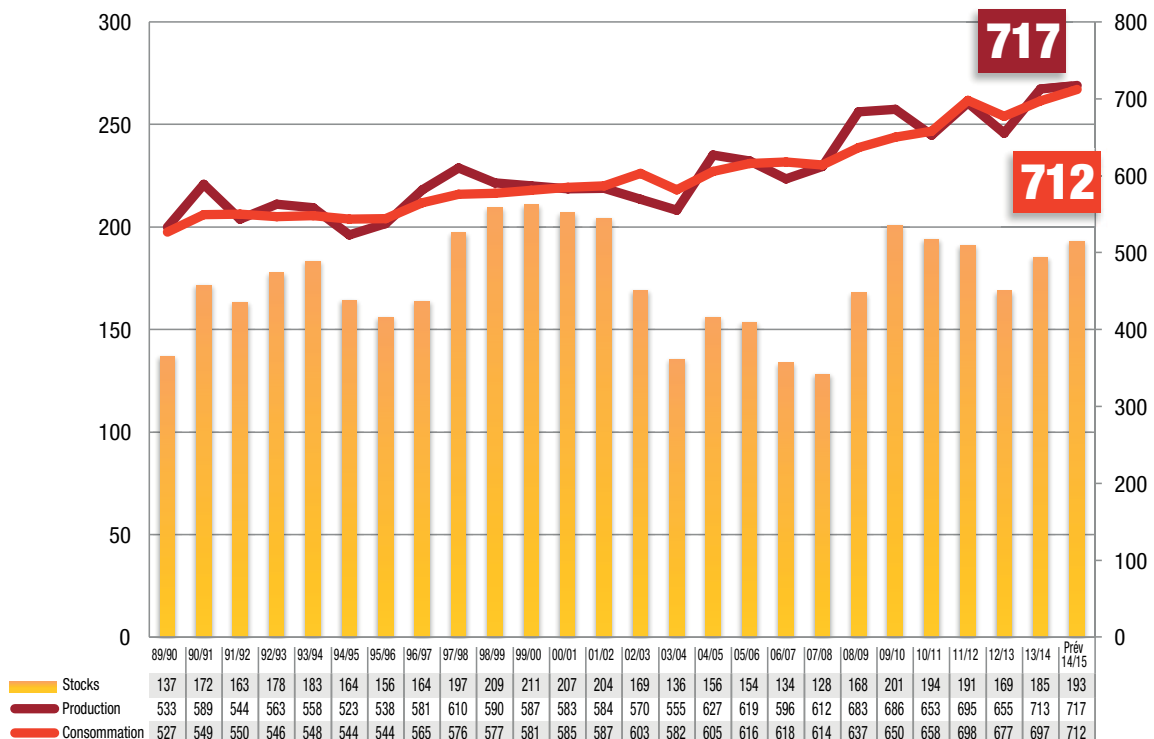
L'AGPB compile et diffuse les séries statistiques sur l'ensemble des céréales au niveau mondial, européen et national. Les données sont issues de FranceAgriMer, Agreste (Ministère), Conseil International des Céréales CIC, DG AGR1 à Bruxelles ou bien encore de l'ONU, la FAO, la Banque Mondiale.

Ces séries chronologiques permettent d'appréhender les événements passés et de comprendre les dynamiques de marché et bilan et d'anticiper les évolutions futures. Seules quelques-unes d'entre elles sont présentées ci-après, les autres sont disponibles sur simple demande auprès du service relations terrain. Merci de contacter cjouhate@agpb.fr au 01.44.31.10.77

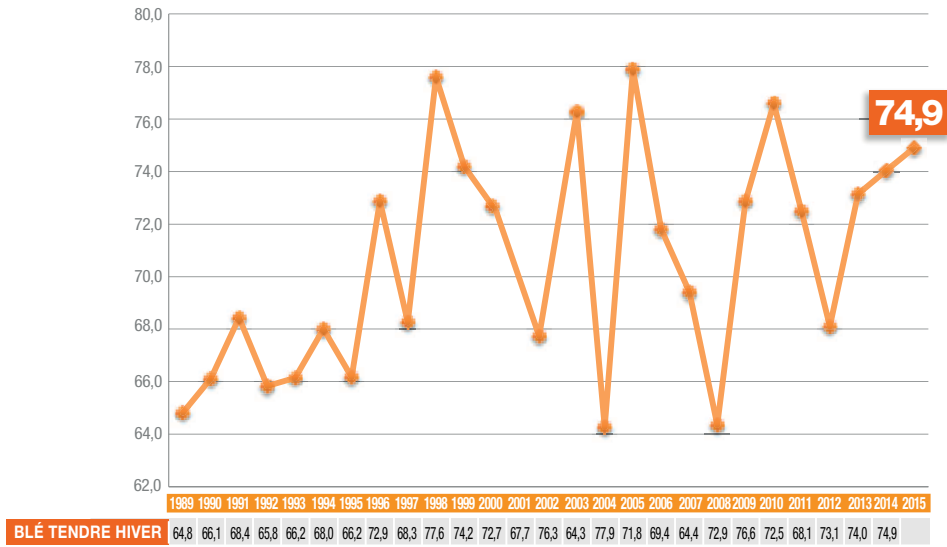
Les séries disponibles :

- rendement, surfaces, production toutes céréales monde, France,
- évolution démographique mondiale et projections
- consommation et débouchés, stocks
- export et destinations
- cours et cotations, parité €/ \$
- cartographie
- balance commerciale

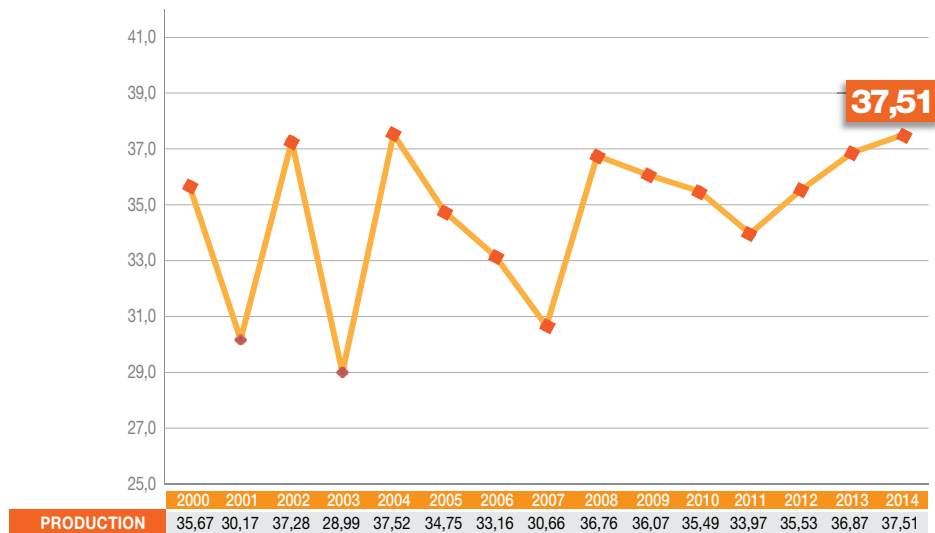
BILAN MONDIAL BLÉS



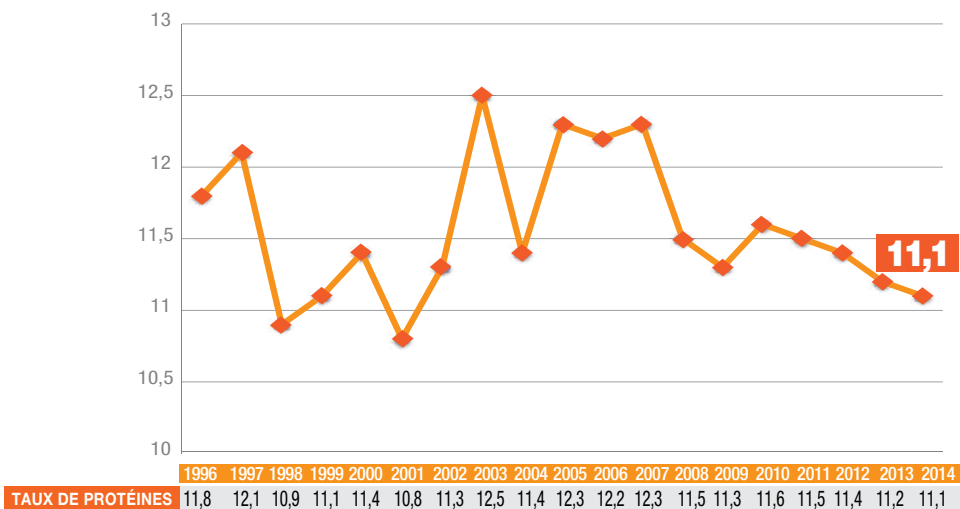
SÉRIE RENDEMENT FRANÇAIS BLÉ TENDRE en qx/ha



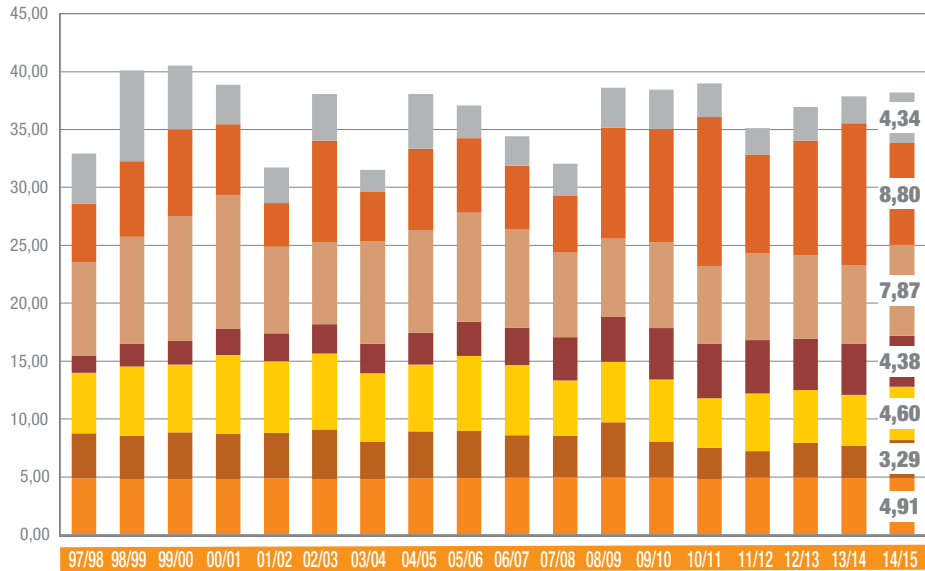
SÉRIE PRODUCTION FRANÇAISE BLÉ TENDRE en millions de tonnes



SÉRIE TAUX DE PROTÉINES DES BLÉS TENDRE en %

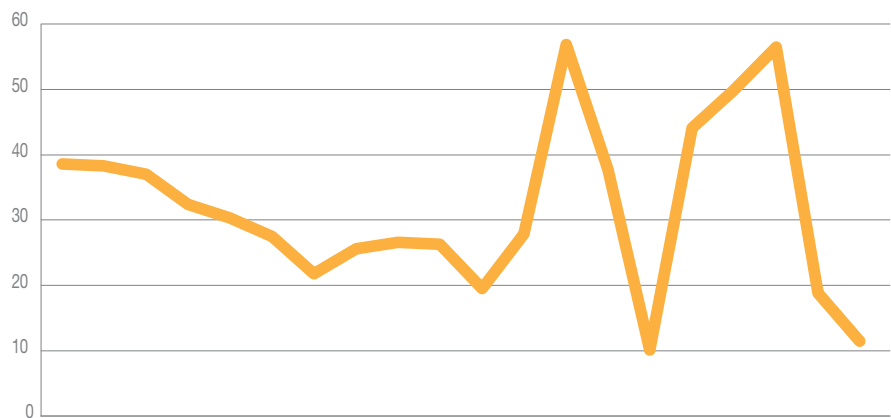


SÉRIE UTILISATIONS INTÉRIEURES BLÉ TENDRE en millions de tonnes



	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
STOCK DE REPORT	4,32	7,84	5,52	3,39	3,07	4,02	1,91	4,74	2,80	2,53	2,74	3,45	3,42	2,91	2,28	2,90	2,35	4,34
EXPORT PAYS TIERS	5,06	6,54	7,45	6,09	3,78	8,76	4,24	7,01	6,46	5,46	4,914	9,59	9,80	12,90	8,52	9,91	12,22	8,80
EXPORT UE	8,04	9,27	10,83	11,57	7,48	7,09	8,90	8,89	9,42	8,53	7,307	6,76	7,37	6,69	7,52	7,17	6,83	7,87
UTILISATIONS INDUSTRIELLES	1,51	1,92	2,01	2,28	2,41	2,56	2,55	2,75	2,96	3,24	3,748	3,85	4,42	4,69	4,60	4,46	4,39	4,38
ALIMENTATION ANIMALE	5,22	5,99	5,86	6,80	6,20	6,54	5,88	5,75	6,47	6,05	4,765	5,22	5,44	4,26	5,01	4,59	4,41	4,60
AUTOCONSOMMATION	3,90	3,74	4,07	3,91	3,93	4,29	3,27	4,09	4,05	3,64	3,6	4,724	3,06	2,70	2,26	2,96	2,79	3,29
ALIMENTATION HUMAINE	4,87	4,81	4,78	4,80	4,86	4,81	4,78	4,85	4,91	4,96	4,964	5,003	4,93	4,83	4,95	4,95	4,88	4,91

SÉRIE REVENU DES SPÉCIALISÉS CÉRÉALES ET OLÉO PROTÉAGINEUX REVENU COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ (en K€ 2014)



Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
REVENU COURANT AVANT IMPÔT PAR ACTIF NON SALARIÉ (K€2014)	38,6	38,3	37	32,4	30,3	27,5	21,8	25,6	26,6	26,3	19,5	27,9	56,9	37,7	10,1	44,1	49,9	56,5	18,8	11,5

Céréaliers, des hommes pour nourrir les hommes



Denrées de base universelles et matières premières polyvalentes, concentrés de savoirs et de technologies à forte évolution, pivot de multiples activités économiques et filières, utilisateur majeur de notre milieu naturel national et de ses ressources, les céréales françaises sont au cœur de nombreux enjeux de la sécurité alimentaire au développement durable pour notre société, pour notre pays, pour l'Europe, pour la planète.

La profession céréalière française est ainsi conduite à mobiliser des compétences très variées dans les structures spécialisées qu'elle a construites au fil du temps : l'AGPB, l'AGPM, ARVALIS - Institut du végétal, la société de financement UNIGRAINS ainsi que les outils de promotion FRANCE EXPORT CÉRÉALES et PASSION CÉRÉALES.

Animées, elles aussi par les responsables, de ces structures, deux autres entités tirent parti de leurs millions des savoirs et expériences ainsi accumulés : FERT, qui conduit des actions dans des pays défavorisés et SOL ET CIVILISATIONS qui œuvre en faveur du développement territorial en milieu rural.

Jean-François ISAMBERT, Secrétaire général de l'AGPB, et Vice président d'Unigrains

L'Association Générale des Producteurs de blé et autres céréales, syndicat professionnel agricole, représente les intérêts économiques et moraux des producteurs de céréales à paille.

L'AGPB est dirigée par des agriculteurs élus de leur département, issus du monde syndical et économique.

Pour nous contacter

AGPB

23,25 avenue de Neuilly

75116 PARIS

Tél. : 01 44 31 10 00

Retrouvez l'AGPB sur :

www.agpb.fr



@AGPB_cerealiers



<https://www.youtube.com/user/asagpb>



Crédits photos

©chbaudart - Arvalis - Institut du végétal

©mmoquet- Arvalis - Institut du végétal

©flaurent- Arvalis - Institut du végétal

©ncornec- Arvalis - Institut du végétal

©jjosseaux

©jürgenflächle - Fotolia

©rvnw - Fotolia

©pgoulard – AGPB



23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS
Tél: + 33 (0)1 44 31 10 00 - Fax: + 33 (0)1 47 20 44 03